

<https://enseignants.se-unsa.org/Retour-progressif-a-l-ecole-quand-la-securite-sera-assuree>



Retour progressif à l'école : quand la sécurité sera assurée

!

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : jeudi 16 avril 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans son allocution du lundi 13 avril, le président de la République a annoncé un déconfinement progressif à partir du 11 mai. Dans le même mouvement que le reste de la société, les écoles, collèges et lycées rouvriraient eux-aussi progressivement leurs portes à partir de cette même date. Le gouvernement est chargé d'élaborer le plan de déconfinement dans les deux prochaines semaines.

Dans l'Éducation nationale, les discussions avec le ministre ont débuté dès le 14 avril. Le SE-Unsa a fait part au ministre de l'inquiétude vive et légitime des personnels suscitée par les annonces de la veille.

Pour le SE-Unsa, cette reprise progressive ne pourra avoir lieu que lorsque les conditions de sécurité sanitaire seront réunies et auront été fixées par les autorités compétentes.

Pour le SE-Unsa, si l'école s'est arrêtée brutalement le 13 mars pour les enfants, les jeunes et les adultes, cette reprise ne peut se faire ni prématurément ni dans la précipitation mais au contraire avec précaution, préparation et adhésion de l'ensemble de la communauté éducative. Au regard de la situation sanitaire qui peut s'améliorer mais vraisemblablement va durer encore des mois, il ne pourrait s'agir que d'une reprise partielle peut-être avant l'été.

Avant toute chose, cette reprise progressive et partielle ne peut s'envisager que dans un cadre sanitaire strict, sécurisé et sécurisant, et identique pour toute la société. L'École ne doit pas être une dérogation aux règles imposées à la société en général et au monde du travail en particulier. Par exemple, il est inenvisageable de permettre des regroupements d'élèves dans une cour ou un restaurant scolaire quand les regroupements demeurent proscrits par ailleurs et que des distances minimales entre les personnes doivent être observées dans les entreprises. Le SE-Unsa exige que des protocoles nationaux soient établis avant de reprendre pour fixer les interdits et les préconisations afin de ne pas faire porter la responsabilité de choisir telle ou telle organisation aux équipes des écoles et des établissements tant du point de vue du respect des règles sanitaires que du signalement de suspicion de développement de la maladie chez les élèves ou les adultes.

Le ministre a martelé que l'exemple de l'accueil des enfants de soignants devait servir d'inspiration pour le travail à mener pour imaginer la reprise. Le SE-Unsa enquête sur ce dispositif qui montre ses limites, à la fois sanitaires et pédagogiques, pour une extension à un public plus large.

Concernant les personnels, les personnes à risques pour leur santé doivent pouvoir rester protégées chez elles et, pour les parents, les autorisations d'absence pour garde d'enfant doivent être maintenues.

Enfin, les objectifs de reprise doivent être fixés. Pour le SE-Unsa, il s'agit bien, avant tout, de recréer du lien avec les élèves et non de rattraper le retard dans les apprentissages. S'il devait y avoir une priorité, ce serait de ramener sur le chemin de l'école les élèves qui s'en sont éloignés et particulièrement ceux qui auraient pu connaître des situations très difficiles pendant le confinement (isolement, malnutrition et violence notamment).

À cet égard, les équipes doivent pouvoir se préparer à accueillir des élèves et les familles dont certains pourraient avoir vécu une situation très déstabilisante voire dramatique. Ce temps de préparation est par ailleurs nécessaire à la mise place d'une organisation qui permette à chacun de s'investir en fonction de ses contraintes personnelles.

Il est donc indispensable que les équipes puissent se réunir avant le retour des élèves, tant pour l'organisation matérielle de l'accueil que pour l'organisation pédagogique des apprentissages.

Le SE-Unsa agit avec les personnels pour que, si reprise il doit y avoir, elle s'opère dans des conditions préparées, sécurisées et efficaces pour les élèves et les personnels.

Pour le SE-Unsa, compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire, de l'ensemble des contraintes collectives et des situations individuelles à observer, la date du 11 mai semble plus qu'hypothétique pour que soit mise en place, dans

Retour progressif à l'école : quand la sécurité sera assurée !

les délais prévus, une organisation stable et sécurisée dont l'Éducation nationale à elle seule n'a pas la maîtrise.